

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Cette action est conforme aux préconisations de l'I.N.R.S.

OBJECTIFS :

Former les salariés des associations adhérentes afin qu'ils soient capables de porter secours à un collègue, usager, accidenté sur le lieu de travail, en lui prodiguant les premiers soins nécessités par son état.

Obtenir après une participation active et une évaluation continue de la part du formateur le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

PUBLIC :

Salariés des structures adhérentes par groupe de 4 à 14 personnes maximum

ORGANISATION DU STAGE :

Notre organisme se charge de l'ensemble des démarches administratives liées à la réalisation de cette formation :

- Planification de la formation et de l'examen selon la disponibilité de l'établissement,
- Information du médecin du travail et du contrôleur de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie
- Demande d'ouverture de cours à la CRAM avant le démarrage de la formation,

Aucune formation avec un nombre de participant inférieur à 4 ne sera acceptée.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et d'exercices de mise en situation.

Tableau du plan d'intervention sécurité.

Informatique et animation sous PowerPoint et vidéo projection.

Mannequins permettant de simuler la ventilation « bouche à bouche » et le massage cardiaque, défibrillateur

DUREE :

Douze heures de cours de face à face pédagogique, pour un groupe de 10 personnes.

Si la formation s'adresse à un groupe de plus de 10 personnes, la durée de cette formation est majorée d'une heure par personne supplémentaire. À partir de 15 participants, la session est dédoublée.

Ajout si nécessaire du temps d'intervention du médecin du travail pour traiter des risques spécifiques de l'établissement,

RYTHME :

Il est recommandé, d'un point de vue pédagogique, de scinder le programme en 4 à 6 séances d'une durée comprise entre 2 et 3 heures chacune (+ le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques). Il est conseillé de répartir ces séances sur 2 à 3 semaines

Ce découpage est indicatif, il peut varier en fonction du nombre de stagiaires, de leurs connaissances ainsi que des contraintes propres à l'établissement.

Il est admis de regrouper plusieurs séances sur une même demi-journée ou sur une même journée si cela s'avère nécessaire.

INTERVENANT :

Moniteur Sauveteur Secouriste du Travail diplômé par l'INRS, ou la CRAM, il est chargé de l'animation de ces sessions et de la validation de la formation.

LIEU :

Dans les locaux de l'établissement ou dans nos locaux à Jarville.

DATES ET HORAIRES :

Ils seront définis après accord pour la formation en respectant les contraintes de demande d'ouverture de cours à la CRAM.

RECYCLAGE :

La validité du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail exige un recyclage d'une durée de 6 heures.
La périodicité est de 24 mois maximum entre deux recyclages.

Le suivi des actions de recyclage est assuré par nos soins.

COÛT :

Nous contacter

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

PROGRAMME

Conception I N R S

PARTIE THEORIQUE

1. *Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité aux travail.*

1.1 Connaître les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession

- Définition des accidents du travail et maladies professionnelles
- Les accidents du travail et maladies professionnelles dans l'établissement ou dans la profession
- Intérêts de la prévention des risques professionnels

1.2 Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail

- Qu'est-ce qu'un sauveteur secouriste du travail ?
- Son rôle sa mission dans l'entreprise et hors de l'entreprise
- Ses relations avec les différents acteurs interne et externe de l'entreprise

1.3 Connaître le cadre juridique de son intervention

- Obligation de porter secours
- Ses responsabilités civiles et pénales dans et hors de l'entreprise

2. *Protéger.*

2.1 Connaître l'alerte aux populations:

- Reconnaître les signaux d'alerte aux populations
- Connaître les consignes de protection

Protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir,

- la méthode de recherche des risques persistants et celle d'examen rapide d'une victime seront reprises au cours de chaque séance pratique.

2. *Rechercher les risques persistants pour protéger*

Formation générale à la prévention :

Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, ...

Connaître les principes de base de la prévention.

Rendre le SST capable de « protéger » en utilisant les notions développées dans la législation relative à l'évolution des risques (CdT, articles L 230-2 et R 230-1).

Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable :

⇒ **de reconnaître, sans s'exposer lui même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.**

- Identifier les dangers dans la situation concernée.
 - Mécanique ou de chute de personne
 - Électrique
 - Incendie, explosion, thermique
 - Atmosphère, toxique ou irrespirable
 - Autres,...
- repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés.

⇒ **de supprimer ou isoler le risque, ou en soustraire la victime au risque sans s'exposer lui-même.**

- Définir les actions à réaliser et permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s)
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression

- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, faire en sorte de rendre impossible, en isolant, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s) reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans risque pour lui même, dégager la victime.

Eléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propre à l'entreprise.

- Dégagements d'urgence par traction de la victime au sol.

Cas particulier :

- Protection des populations en cas d'alerte : la sirène

3 De « protéger » à « prévenir »

Face à une situation d'accident, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable :

⇒ **Repérer les dangers dans une situation de travail**

Identifier les dangers dans la situation concernée :

- Mécanique ou de chute de personne
- Électrique
- Incendie, explosion, thermique
- Atmosphère, toxique ou irrespirable
- Autres,...

Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.

Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Définir des actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s)

Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment.

4 Examiner la victime et faire alerter

Face à une situation d'accident, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable :

⇒ **Examiner la (les) victime(s) avant et pour mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.**

Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Est-ce que la victime :

- saigne abondamment ?
- s'étouffe ?
- répond aux questions et se plaint ?
- respire ?

Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre

Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

⇒ **de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.**

Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.

Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.

Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.

Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte...

Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte.

Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime.

5. De « faire alerter » à « informer »

Face à une situation d'accident, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable :

⇒ **Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.**

6. Secourir

Face à une situation d'accident, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable :

- * **d'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)**
- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée
- Vérifier, par l'observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

a. La victime saigne abondamment :

Comprimer l'origine du saignement

Cas particulier

- La victime présente une plaie qui saigne avec un corps étranger
- la victime présente un saignement de nez,
- la victime vomit ou crache du sang,
- autres saignements.

b. La victime s'étouffe :

- La désobstruction des voies aériennes (chez l'adulte, l'enfant)
- La désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson
- La désobstruction des voies aériennes chez les femmes enceinte et les personnes obèses
- L'obstruction partielle des voies aériennes.

c. La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux :

- Mettre au repos
- Reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise

d. La victime répond, elle se plaint de brûlures :

- brûlures thermiques : arroser pour éteindre et refroidir
- brûlures chimiques : arroser abondamment pour rincer.

Cas particulier

- la brûlure électrique
- la brûlure interne par inhalation ou ingestion de produit corrosif ou irritant.

e. La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui certains mouvements :

Quels que soient les signes, agir comme s'il y avait fracture,

- dos, cou, tête : éviter de déplacer
- membres : éviter de déplacer et respecter les déformations éventuelles.

f. La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment :

- plaie grave de l'abdomen : position d'attente à plat dos, jambes surélevées.
- plaie grave au thorax : position d'attente demi-assise
- sectionnement d'un membre : conditionner le segment de membre
- plaie à l'œil : position d'attente à plat dos, tête calée,
- plaies simples : nettoyer la plaie.

g. La victime ne répond pas, elle respire :

- libération des voies aériennes,
- mise sur le côté, tête basse (PLS),

La victime ne répond pas, elle ne respire pas :

- réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte
- réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'enfant
- réanimation cardio-pulmonaire, chez le nourrisson

Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés.

7. Situations inhérentes aux risques spécifiques

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part de SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans la formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important

- Désamiantage
- Hyperbarie
- Acide fluorhydrique
- Acide cyanhydrique

Conduites particulières à tenir :

- Pose du garrot sur un chantier de désamiantage, oxygénothérapie, antidote en accompagnement
- Utilisation de technique d'intervention ou de matériels spécifiques.

Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 12 heures sont laissés à l'initiative du médecin du travail.

EVALUATION DES SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteur Secouriste du Travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « **Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST** » et utilisés lors de chaque formation.

À l'issue de cette évaluation, un **certificat de Sauveteur Secouriste du Travail** sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitude physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Le titulaire du **certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**, à jour dans son obligation de formation continue **est réputé détenir l'unité d'enseignement « prévention de secours civique du niveau I » (PSCI)**, conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention de secours civique du niveau I »

RECYCLAGE

Ce recyclage doit être obligatoirement annuel. Sa durée est de 6 heures pour un groupe de 10 personnes. Il peut varier en fonction du nombre de participants et des changements apportés par la CNAMTS ou l'INRS au contenu de formation

La périodicité des recyclages est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartiendra à l'entreprise qui le souhaite, de mettre en place un recyclage plus fréquent.